



Direction régionale
des affaires culturelles
Centre-Val de Loire



VILLE DE LUYNES

AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

Eve PELLAT PAGÉ
Urbaniste O.P.Q.U.
Géographe
C.E.A.A. Patrimoine
Spécialisation A.E.U.
Membre de la S.F.U.

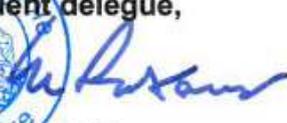
Jean-Pierre LOURS
Architecte D.P.L.G.
Expert Judiciaire
Urbaniste O.P.Q.U.
D.E.A. analyse &
aménagement

Anne CAZABAT
Architecte du
Patrimoine & D.P.L.G.
D.E.A. Histoires
socio-culturelles
Enseignante à Chaillot



ENQUÊTE PUBLIQUE DU 31 AOÛT AU 30 SEPTEMBRE 2020

Projet de création de l'AVAP
Vu pour être annexé à l'arrêté métropolitain n°2020/125 du 15 juillet 2020

Pour le Président
Le Vice-Président délégué,

Christian GATARD.

Atelier ATLANTE - Paysagiste
14 allée François 1er - 41000 BLOIS Tél. 09 65 20 06 32 Courriel : atelier.atlante@gmail.com

GAMA Environnement
21 avenue de la Croix Guérin - 14000 CAEN Tél. 09 50 34 61 26 Courriel : contact@gama-environnement.fr

■ **Bureau d'Etudes – Aménagement, Urbanisme, Architecture** Tél. 02.47.05.23.00 – Fax. 02.47.05.23.01 – www.be-aua.com
S.A.R.L. B.E.-A.U.A., capital 8100 €, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre national S 04947 - régional S 1155, Courriel : be-aua@wanadoo.fr
Siège social : 69, rue Michel Colombe 37 000 TOURS – Agence secondaire : 1, rue Guillaume de Varye 18 000 BOURGES

ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE CREATION D'UNE AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (AVAP)

Cette enquête a pour objet de recueillir les observations du public sur le projet de création d'une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP)

Elle est régie par les articles L123-1 à L123-16 et R 123-1 à R123-21 du Code de l'Environnement.

La procédure est régie par le Code du patrimoine et notamment l'article L.642-2.

INSERTION DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LA PROCÉDURE en cours

Par délibération du 17 mars 2015, le Conseil municipal de Luynes a prescrit la procédure de création d'une AVAP et a fixé les modalités de la concertation préalable,

Par délibération en date du 12 décembre 2017, le Conseil municipal de Luynes a autorisé Tours Métropole Val de Loire à achever la procédure de création d'une AVAP,

Par délibération du 20 mai 2019, le Conseil métropolitain a acté la reprise de la procédure de création d'une AVAP,

Par décision n°2019/2513 du 8 juillet 2019, la Mission régionale d'autorité environnementale a exonéré le projet de création d'une AVAP d'évaluation environnementale,

La Commission Locale des Sites Patrimoniaux Remarquables de Tours Métropole Val de Loire réunie en date du 3 septembre 2019 a émis un avis favorable sur le projet d'AVAP,

Par délibération en date du 1^{er} octobre 2019, le Conseil municipal a émis un avis favorable au projet d'AVAP à arrêter,

Par délibération en date du 21 octobre 2019, le Conseil métropolitain a tiré le bilan de la concertation et arrêté le projet de révision de création d'une AVAP,

Par arrêté n°2020/125 en date du 15 juillet 2020, le Président de la Métropole a prescrit la présente enquête relative à la création d'une AVAP sur la commune de Luynes ayant lieu du 31 août au 30 septembre 2020.

A l'issue de cette enquête, le commissaire-enquêteur transmettra au Président de la Métropole le dossier accompagné de son rapport et de ses conclusions motivées.

Le Président de la Métropole adressera copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur à la Préfète d'Indre-et-Loire et au Maire de Luynes.

Le cas échéant, le dossier sera modifié suite à l'enquête publique puis il sera soumis à l'avis du Conseil municipal de Luynes et approuvé par délibération du Conseil métropolitain de Tours Métropole Val de Loire.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront mis à la disposition du public à la Mairie de Luynes pendant un délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête publique soit jusqu'au 30 septembre 2021. Ils seront également consultables sur le site internet de Métropole www.tours-metropole.fr pendant la même période.

Les personnes intéressées pourront en obtenir communication, à leurs frais, auprès de la Mairie de Luynes.

LISTE DES PIÈCES DU DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE CRÉATION D'UNE AVAP SUR LA COMMUNE DE LUYNES

ACTES ADMINISTRATIFS

BILAN DE LA CONCERTATION

AVIS DES SERVICES EXTÉRIEURS

DOSSIER D'AVAP ARRÊTÉ

1. RAPPORT DE PRESENTATION

- 01.a Diagnostic
- 01.b Rapport de présentation

2. PLAN DU PERIMETRE

3. REGLEMENT

- 03.a Règlement écrit
- 03.b Règlement graphique (livret A3) échelle 1/2500e
- 03.c Règlement graphique - carte des perceptions et points de vue